



Commune de Jorat-Menthue Commission énergie

Assainissement thermique des bâtiments

Démarches à entreprendre pour bénéficier de la subvention communale en complément à la subvention du "Programme Bâtiments" de la Confédération

Pour obtenir la subvention communale, vous devez préalablement, avant le début des travaux :

1) Contacter le greffe communal ou le municipal responsable de la police des constructions pour signaler votre intention d'effectuer des travaux d'assainissement thermique de votre bâtiment et décrire succinctement les travaux envisagés.

2) Remplir le formulaire de demande de subvention du Programme Bâtiments et fournir les annexes requises.

Pour cela, aller sur le site www.leprogrammebatiments.ch et, dans le menu Déposer une demande, choisissez votre canton, cliquez sur VD ; suivre la procédure décrite au menu Subventionnement.

Pour toute question : adresse courriel : vaud@leprogrammebatiments.ch ou Tél : 058 680 41 10

Remarque : la subvention du Programme Bâtiments de la Confédération ne peut être demandée que si celle-ci atteint ou dépasse Fr 3'000.- avec un bâtiment construit avant l'an 2000.

3) Lorsque vous obtiendrez par écrit un engagement officiel d'attribution de subvention, envoyez une copie au greffe ainsi que le formulaire communal dûment rempli intitulé: Demande à pouvoir bénéficier de la subvention communale en complément au Programme Bâtiments de la Confédération pour assainissement thermique de maisons d'habitation. Ceci permettra d'enregistrer le montant qui devra vous être versé après travaux.

Puis, lorsque les travaux seront terminés :

4) Faites la démarche requise par les directives du Programme Bâtiments pour bénéficier de la subvention fédérale, et le cas échéant de la subvention cantonale. La subvention de la commune vous sera versée dès réception par la municipalité de la preuve de l'obtention de la subvention fédérale.

Montants octroyés et conditions d'octroi (subventions fédérale, cantonale et communale)

Elément de l'enveloppe	Conditions	Subvention nationale	Ecobonus communal	Subv. cantonale pour amélioration de l'isolation	Total des subventions possibles	Subvention cantonale si remplacement simultané du chauffage électrique	Subvention cantonale si rénovation globale
A: remplacement de fenêtres	$U_g \leq 0.7 \text{ W/m}^2\text{K}$	30 Frs/m ²	30 Frs/m ²	+ 120 Frs/m ²	180 Frs/m ²	+ 15 Frs/m ²	+ 30 Frs/m ²
B: Toit, mur et sol contre l'extérieur, mur et sol contre terre (enterrés jusqu'à 2 m)	$U \leq 0.20 \text{ W/m}^2\text{K}$	30 Frs/m ²	10 Frs/m ²		40 Frs/m ²	+ 15 Frs/m ²	+ 30 Frs/m ²
	$U \leq 0.15 \text{ W/m}^2\text{K}$			+ 20 Frs/m ²	60 Frs/m ²	+ 15 Frs/m ²	+ 30 Frs/m ²
	$U \leq 0.11 \text{ W/m}^2\text{K}$			+ 40 Frs/m ²	80 Frs/m ²	+ 15 Frs/m ²	+ 30 Frs/m ²
C: Paroi, plafond, sol donnant sur un local non chauffé et mur, sol enterrés à plus de 2 m	$U \leq 0.25 \text{ W/m}^2\text{K}$	10 Frs/m ²	10 Frs/m ²		20 Frs/m ²	+ 5 Frs/m ²	+ 10 Frs/m ²
	$U \leq 0.20 \text{ W/m}^2\text{K}$			+ 10 Frs/m ²	30 Frs/m ²	+ 5 Frs/m ²	+ 10 Frs/m ²
	$U \leq 0.15 \text{ W/m}^2\text{K}$			+ 20 Frs/m ²	40 Frs/m ²	+ 5 Frs/m ²	+ 10 Frs/m ²

Valable dès le 01.06.2016

Sous réserve de modification ultérieure de tarif.



Commune de Jorat-Menthue

Commission énergie

Assainissement thermique des bâtiments

Demande pour bénéficier de la subvention communale en complément à la subvention du "Programme Bâtiments" de la Confédération

Par le présent formulaire, je, propriétaire soussigné demande à être mis au bénéfice de la subvention communale pour l'assainissement thermique de ma maison d'habitation. Conformément aux conditions expliquées dans le document « Démarches à entreprendre pour bénéficier de la subvention communale en complément à la subvention du "Programme Bâtiments" de la Confédération », j'ai demandé par l'intermédiaire du canton à bénéficier de la subvention fédérale. Ma demande a été agréée et je vous fournis en annexe une copie de la promesse de subvention.

Assainissement prévu :	Surface estimée en m ²
<input type="checkbox"/> Remplacement de fenêtres :
<input type="checkbox"/> Toit, mur et sol contre l'extérieur, mur et sol contre terre (enterrés jusqu'à 2 m) :
<input type="checkbox"/> Paroi, plafond, sol donnant sur un local non chauffé et mur, sol enterrés à plus de 2 m :

Date :

Nom et Prénom :

Signature :